

UNE AUTRE BAISSÉ DU TAUX DE COTISATION À LA CSST

Le 17 mai 2007, le conseil d'administration de la CSST a fixé à 2 278,4 millions \$ les besoins à couvrir dans la tarification 2008, ce qui correspond à un taux moyen de cotisation de 2,14 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable. En 2008, cette masse salariale cotisable est estimée à 106,4 milliards \$.

Le taux moyen de cotisation en 2007 était de 2,24 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable. Il s'agit d'une deuxième baisse consécutive du taux moyen de cotisation à la CSST, tel qu'en fait foi le tableau suivant :

Taux moyen de cotisation	
2008	2,14 \$
2007	2,24 \$
2006	2,32 \$
2005	2,27 \$
2004	2,15 \$